

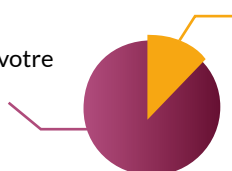
Votre Entreprise souhaite contribuer au développement de l'ISC Paris (UAI : 0750252S)
en lui versant sa Taxe d'Apprentissage. Nous vous en remercions vivement.

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

0.68% DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE

87% de votre taxe, versés à votre
OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs :
les CFA



13% de votre taxe, versés en
direct aux établissements de
votre choix.

dont l'ISC Paris, si vous le souhaitez.

VOTRE ENTREPRISE

N° Siret

Raison Sociale

Siège Oui Non

Adresse

Code Postal Ville

Contact

Fonction

Email

Tél.

VOTRE LIEN AVEC L'ISC PARIS

Entreprise partenaire Alumni Famille d'un étudiant ou diplômé Autre (précisez) :

COMMENT LA VERSER ?



Par chèque, à l'ordre de :
ISC Paris, service financier,
22 bd du fort de Vaux 75017 Paris



Par virement,
IBAN : FR76 30004008 2100 0232 1689 432
BIC : BNPAFRPP
à nommer : TA-entreprise-projet n°

à destination du :

Projet n°1

Projet n°2

Projet n°3

Votre versement doit nous parvenir entre le 1er janvier et le 31 mai 2020

l'ISC Paris est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage avec le code UAI : 0750252S

Montant versé à l'ISC Paris : Euros

À Le

Signature

Cachet

**MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT PAR MAIL ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE
31 MAI 2020 À TAXEAPPRENTISSAGE@ISCPARIS.COM**